

## Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

### Extrait du registre des délibérations du comité

**MEMBRES EN EXERCICE 12 - Présents 9** : MM. Olivier LABREGERE, Serge MOURET, Frédéric LEMARCHAND, Yves PAUZAT, Patrick LAGAUTERIE (suppléant), Christian GRENIER (suppléant), Claude REYGNAUD, Roger DESROCHE, Thierry MAYAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. Maurice CHARBONNIER, Jacques ROUX, Bernard THALAMY, Michel DUCHEZ, Bernard DUMONT.

**Président de séance** : M. LABREGERE Olivier      **Secrétaire de séance** : M. MOURET Serge

#### 03 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	0	9	9	9	0

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4°) et à l'unanimité ;

**DECLARE** que le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait, le 17 Février 2020  
Le Président

Olivier LABREGERE

